

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 16 décembre 2019, à 18h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Martin Simard
Luc Gilbert
Réjean Lacasse
Charles Lessard

Est absent : Monsieur le conseiller
Martin Gagné

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽³³⁵⁸⁾
 3. Projet mise aux normes eau potable - études préparatoires; ⁽³³⁵⁹⁾
 4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2019-138 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020; ⁽³³⁶⁰⁾
 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
 6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE ⁽³³⁶¹⁾
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

19-12-3358 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

19-12-3359 Projet mise aux normes eau potable - études préparatoires

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait fait une demande d'aide financière en décembre 2014 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de mise aux normes de l'eau potable, ce qui a mené à l'ouverture du dossier numéro 514241;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a jugé le projet prioritaire et l'a retenu à des fins d'aide financière au volet 1 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) selon une lettre datée du 5 mai 2015 et signée par le directeur général du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que depuis le 15 mai 2018, le taux d'aide financière du programme PRIMEAU est de 85% pour les études préliminaires et les plans et devis;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur Serge Dufour mandaté par la Municipalité a produit en octobre 2019 un rapport de situation sur le projet de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs principaux du rapport de situation d'octobre 2019 était de recommander un scénario d'approvisionnement en eau potable, soit le scénario S-16 « Eau souterraine PWB-1, nanofiltration à 60% du débit »;

CONSIDÉRANT que le rapport d'octobre 2019 a été remis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que les analystes du MAMH et du MELCC ont transmis à la Municipalité des Bergeronnes des commentaires sur le rapport de 2019 et demandent de répondre auxdits commentaires;

CONSIDÉRANT que pour répondre à certains commentaires du MAMH et du MELCC, il sera nécessaire d'entreprendre les études préparatoires au projet, notamment une étude hydrogéologique ainsi que l'optimisation du scénario proposé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà décrété un règlement d'emprunt pour la réalisation des études préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du projet de mise aux normes de l'eau potable, soit le règlement no. 2019-132;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE la Municipalité retient le scénario d'approvisionnement en eau potable recommandé par l'ingénieur Serge Dufour, soit le scénario S16 « Eau souterraine PWB-1, nanofiltration à 60% du débit »;

QUE la Municipalité enclenche la réalisation des études préparatoires prévues au Règlement d'emprunt numéro 2019-132;

QUE la Municipalité réclamera l'aide financière au MAMH selon les dispositions définies dans le guide du programme PRIMEAU, laquelle réclamation inclura les dépenses associées aux études préparatoires;

QUE la Municipalité demande à l'ingénieur Serge Dufour de répondre aux commentaires soulevés par les analystes du MAMH et du MELCC;

QUE la présente résolution soit envoyée aux analystes du MAMH et du MELCC, afin que ces deux autorités prennent acte du cheminement du dossier en fonction de leurs demandes et afin que l'admissibilité des frais engagés ne soit pas remise en cause ultérieurement. Les analystes du MAMH et du MELCC sont :

M. Patrick Niquette, ing., M.Sc.A., Ph. D.
Direction des programmes d'infrastructures d'eau ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau,

Québec (Québec)
G1R 4J3
Courriel : patrick.niquette@mamh.gouv.qc.ca

Mme Santatra Rasolomanana, ing., Ph. D.
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord
20, boulevard Comeau, bur. 2.12
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 3A8
Courriel : Santatra.Rasolomanana@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Charles Lessard, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne AVIS DE MOTION QU'À UNE SANCE SUBSÉQUENTE de ce conseil, je proposerai ou ferai proposer pour adoption, un règlement de taxation dont les taux seront adoptés en fonction du budget de l'année 2020.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

19-12-3360 Dépôt du projet de règlement no. 2019-138 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter le dépôt du projet de règlement sur la taxation 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

19-12-3361 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 18 h 15.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.